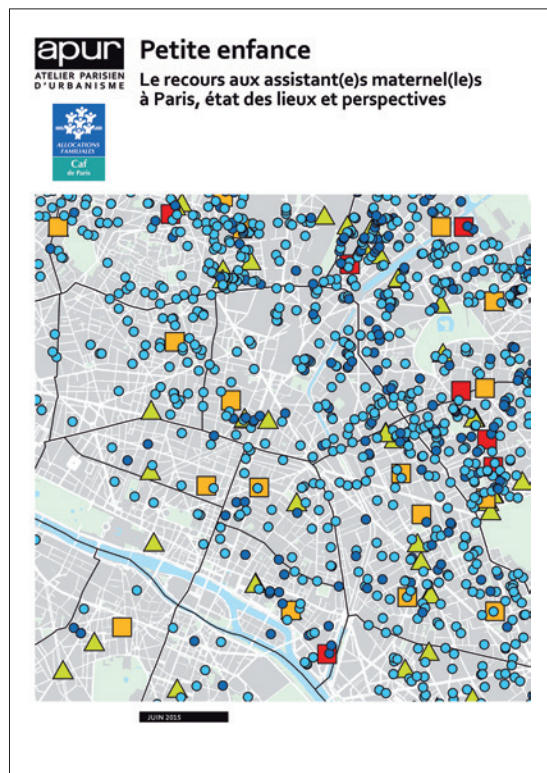


Petite enfance

Le recours aux assistantes maternelles à Paris



Sommaire simplifié de l'étude

Introduction

1. Le mode d'accueil
2. Les assistant(e)s maternel(le)s
3. Les familles et enfants accueillis
4. Les raisons du non-recours
5. Les pistes de réflexion
6. Annexes

Au tournant des années 2000 et pendant plus de 10 ans, Paris a connu une natalité forte qui s'est traduite par une hausse du nombre de jeunes enfants. Cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de places en accueil collectif, mais le recours aux assistant(e)s maternel(le)s est resté relativement stable avec un taux d'accueil 5 % des enfants de moins de 3 ans. L'étude vise à établir un état des lieux de ce mode d'accueil à Paris afin d'en comprendre le faible recours.

Elle montre que les assistant(e)s maternel(le)s parisien(ne)s ont un profil spécifique par rapport à l'ensemble des actifs parisiens et aussi par rapport aux assistant(e)s maternel(le)s d'Ile-de-France. Plus âgées, plus souvent d'origine étrangère, elles se distinguent par des niveaux de qualification faibles. Elles

accueillent peu d'enfants en moyenne (2,3 contre 3 en France) ce qui se relie aux caractéristiques du parc de logements parisien. En revanche, l'amplitude d'horaire d'accueil de l'enfant est plus étendue (152 heures par mois en moyenne contre 101 heures en France) et le tarif supérieur. Il apparaît que ce mode d'accueil est souvent choisi par défaut par les familles mais qu'il bénéficie d'un niveau de satisfaction élevé de la part des parents qui y ont recours. Ainsi l'explication du faible recours réside-t-elle surtout dans le manque de lisibilité de l'information relative à ce mode d'accueil, son coût supérieur en moyenne à celui des autres modes d'accueil et à une répartition territoriale déséquilibrée, liée à la géographie du parc de logements sociaux parisien. L'étude propose des pistes de réflexions en lien avec les freins identifiés.

Un mode d'accueil peu développé à Paris et en recul

En 2014, Paris compte 2 550 assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers, pour une capacité d'accueil de 6 500 places.

Le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) est peu fréquent (3 500 enfants de moins de 3 ans, soit 5 % des enfants) et en léger recul, alors qu'il s'agit du mode d'accueil le plus utilisé par les familles en France métropolitaine (26 %). À Paris, ce mode d'accueil arrive loin derrière l'accueil des enfants en structures collectives qui concerne 43 % des enfants.

Paris se distingue aussi par un recours relativement fréquent à la garde à domicile (16 % en 2012) alors que ce mode d'accueil est marginal sur le reste du territoire.

Des capacités d'accueil élevées dans les quartiers d'habitat social situés sur la couronne parisienne

Alors que le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s est très faible dans les arrondissements centraux et dans le 16^e arrondissement, l'offre est nettement plus importante dans les arrondissements du sud-est parisien (13^e, 14^e) ainsi que dans plusieurs arrondissements du nord et de l'est de Paris, du 17^e au 20^e arrondissement.

À l'échelle infra arrondissement, on observe des capacités d'accueil particulièrement importantes, au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans, dans les quartiers majoritairement composés d'habitat social et localisés sur la couronne parisienne : Porte Pouchet, Porte de Montreuil, Porte de Vanves, ainsi que dans des quartiers récents tels que Paris Rive Gauche.

Un profil spécifique des assistant(e)s maternel(le)s parisien(ne)s

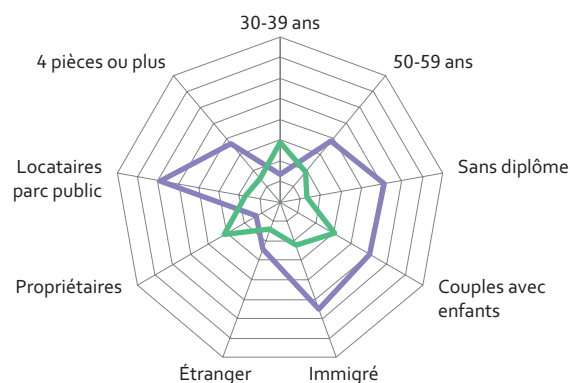
L'étude des caractéristiques sociodémographiques des assistant(e)s maternel(le)s parisien(ne)s met en évidence un profil nettement distinct de celui de l'ensemble des Parisiens, que ce soit en termes d'origine, de niveau de qualification, de conditions de logement, d'âge ou encore de situation familiale. Cette différence de profils ne s'observe pas dans les mêmes proportions à l'échelle régionale, où les caractéristiques des assistant(e)s maternel(le)s sont plus proches de celles de l'ensemble des actifs.

Les données de la CAF de Paris montrent aussi que les assistant(e)s maternel(le)s accueillent en moyenne des enfants plus jeunes, moins nombreux, et sur une plage horaire plus étendue, que leurs homologues d'autres territoires. Elles facturent par ailleurs un nombre d'heures rémunérées plus important, avec un coût horaire plus élevé.

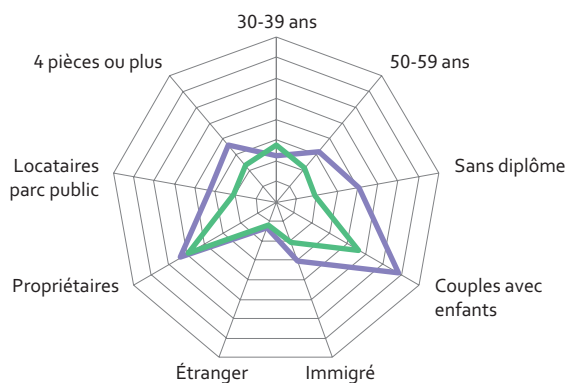
Une forte inactivité des assistant(e)s maternel(le)s dans certains quartiers

Le taux de chômage des assistant(e)s maternel(le)s atteint 12,4 % en moyenne à Paris. Il varie fortement selon les arrondissements et dépasse à 20 % dans les 13^e et 19^e arrondissements. Les quartiers de la politique de la ville sont particulièrement concernés. Un nombre encore plus important d'assistant(e)s maternel(le)s connaît une inactivité partielle, définie comme l'accueil d'un nombre d'enfants inférieur à la capacité agréée, cette situation pouvant être subie ou choisie.

Paris – Comparaison du profil des assistant(e)s maternel(le)s et de celui de l'ensemble des actifs



Ile-de-France – Comparaison du profil des assistant(e)s maternel(le)s et de celui de l'ensemble des actifs



— Assistantes maternelles
— Ensemble des actifs

Source : Insee, recensement 2011

Assistantes maternelles agréées, crèches familiales et R.A.M.

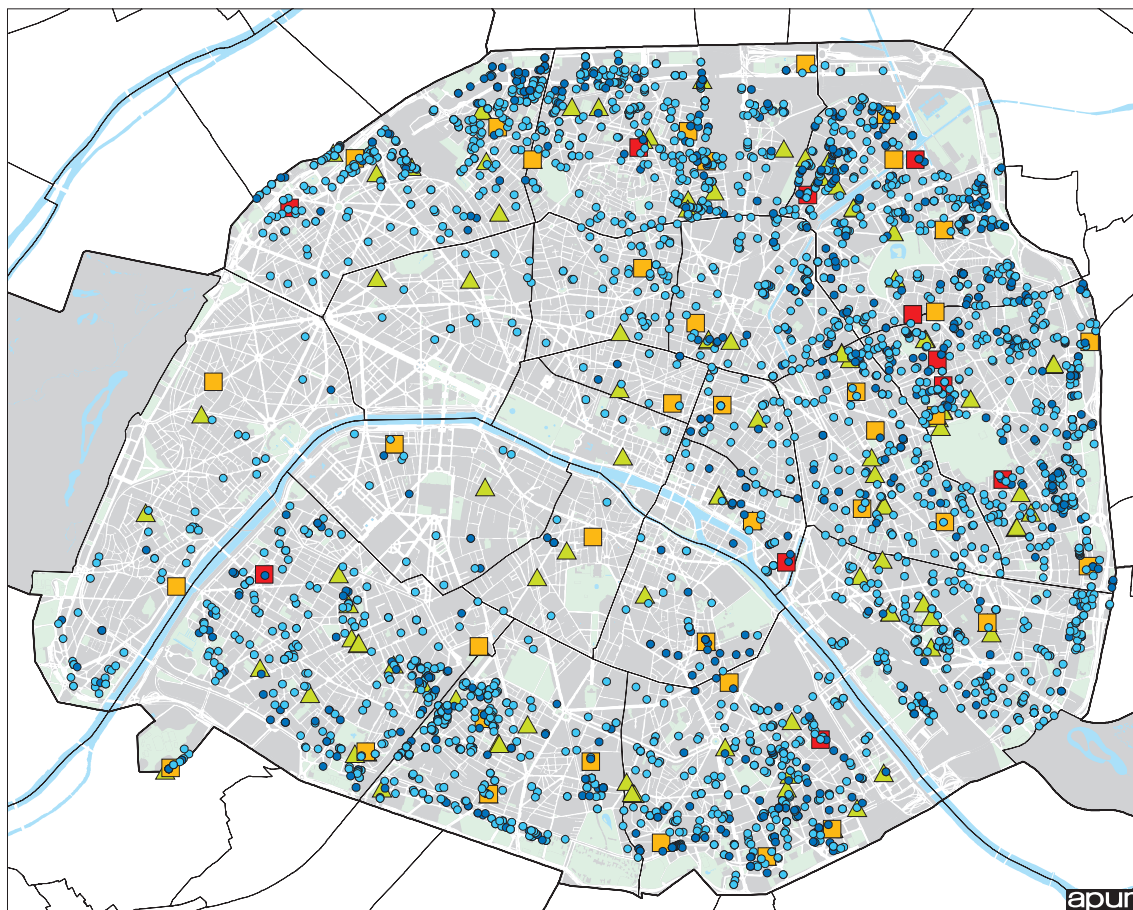
Assistante maternelle

- En crèche familiale (764)
- Libérale (2 548)
- ▲ Fonction R.A.M. (117)

Statut de la crèche familiale

- Municipal (38)
- Associatif (12)

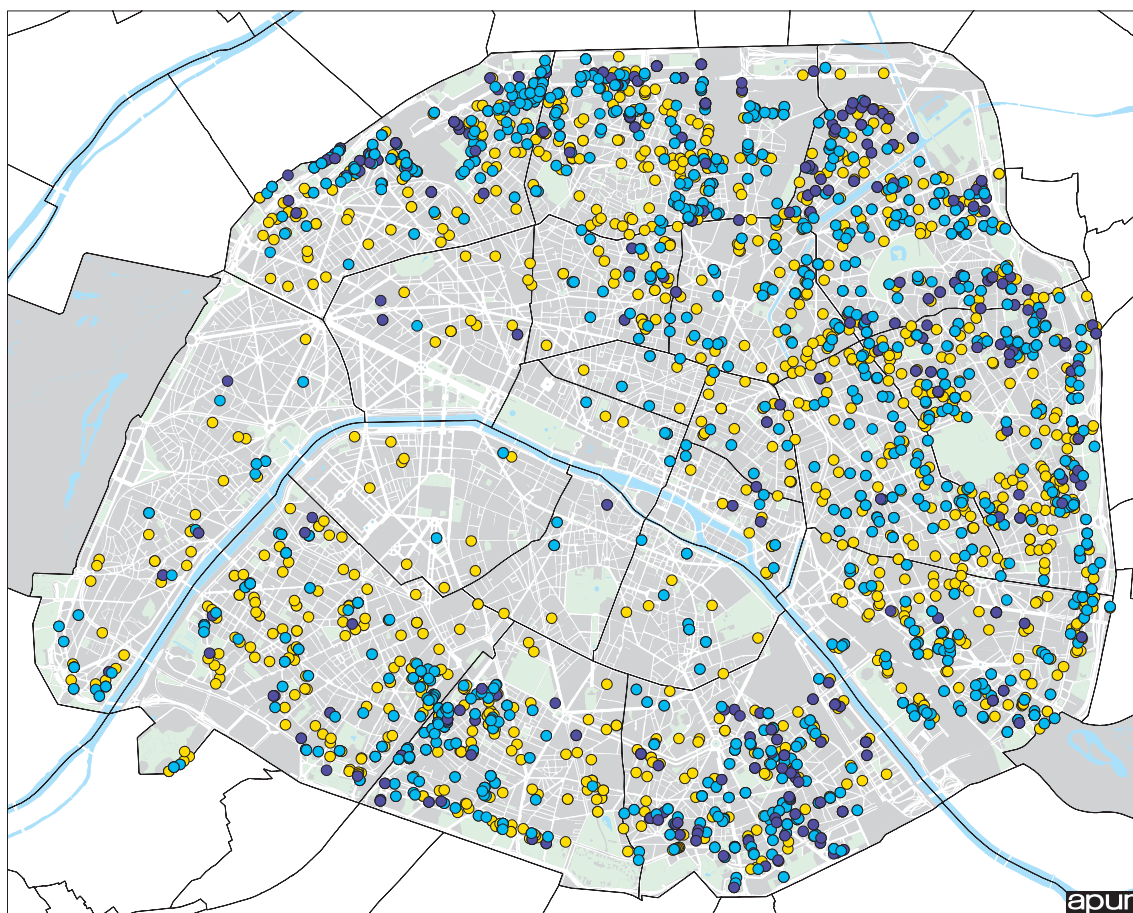
Source : Ville de Paris - PMI DFPE - 2014



Activité des assistantes maternelles employées par des particuliers, 2014

- En activité (1 230)
- En activité partielle (967)
- Inactivité (316)

Source : Ville de Paris - PMI - 2014



Un mode d'accueil souvent choisi par défaut mais un niveau de satisfaction élevé des familles

Selon une enquête menée par l'Apur en 2012, seulement un tiers des familles ayant eu recours à une assistant(e) maternel(le) pour leur enfant disent avoir obtenu le mode d'accueil initialement souhaité (34 %). Une très large proportion des parents ayant recours à un(e) assistant(e) maternel(le) avait par ailleurs déposé une demande de place en crèche (88 %). Malgré tout, une proportion importante de parents se déclare satisfaite du mode d'accueil auxquels ils ont finalement eu recours et ce quel que soit le mode d'accueil. Le niveau de satisfaction est particulièrement élevé dans le cas du recours à un(e) assistant(e) maternel(le), qui arrive, avec 89 % d'opinions positives, en deuxième position derrière l'accueil collectif.

Les principales raisons du non-recours

L'étude, à partir d'une série d'entretiens semi-directifs permet d'identifier les freins suivants :

- une information hétérogène et favorable à l'accueil collectif ;
- des représentations négatives associées à ce mode d'accueil ;
- des difficultés administratives pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s ;
- un coût élevé, en moyenne supérieur à celui des autres modes d'accueil ;
- une implantation de l'offre d'accueil avant tout dirigée par les contraintes pesant sur le logement, qui coïncide mal avec la géographie des familles susceptibles d'y avoir recours.

Perspectives : les pistes de réflexions à explorer

À partir de l'état des lieux réalisé, l'étude suggère trois pistes de réflexions.

Il s'agit d'abord de mieux informer les familles et de renforcer les dispositifs d'accompagnement. Cet ensemble d'actions repose sur une meilleure articulation des acteurs intervenant auprès des familles et des assistant(e)s maternel(le)s : services sociaux de PMI, service « faire garder mon enfant », services de la CAF, mairies d'arrondissements. Cette approche pourrait notamment avoir pour objet :

- d'améliorer et mieux diffuser l'information en direction des familles afin, entre autres, de lutter contre les représentations négatives ;
- d'accompagner dans les démarches administratives les familles et les assistant(es) maternel(le)s ;
- de renforcer et valoriser l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s, notamment par un développement des relais.

Un second ensemble d'actions suppose de favoriser une meilleure répartition de l'offre d'accueil, en privilégiant la diffusion de cette offre notamment dans les quartiers les plus faiblement dotés et accueillant des familles dont les niveaux de ressources rendent possible l'accès à l'accueil individuel. Une carte des « quartiers prioritaires » pour l'implantation des assistant(e)s maternel(le)s pourrait ainsi être établie.

Enfin, la solvabilisation du recours aux assistant(e)s maternel(le)s mérite une réflexion approfondie, le coût constituant un frein structurel au recours aux assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers.

L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (DRIEA, Insee, Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris), la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, Paris Métropole, l'AFTRP, Paris Habitat, la Société du Grand Paris, le Syctom et SNCF Immobilier.



* Ile de France

